



HORAIRES ET SORTIES

L'école est ouverte à partir de 8h et ferme après l'étude et les ateliers à 18h.

Les cours ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h45.

En cas de retard, la garderie sera facturée à partir de 16h45 pour les maternelles et 17h pour les primaires. Pour des raisons de sécurité les enfants ne peuvent être confiés qu'aux seules personnes dont les noms et coordonnées figurent sur le carnet de liaison.

Si occasionnellement une nouvelle personne vient chercher l'enfant, un message écrit doit être adressé aux enseignantes et au secrétariat et une carte d'identité devra être présentée lors de la sortie.

Les élèves de primaire et de maternelle doivent impérativement arriver le matin entre 8h35 et 8h45. Sur la pause méridienne, les élèves sortent à 12h et reviennent à l'école entre 13h35 et 13h45.

Toute demande exceptionnelle de sortie doit être adressée et justifiée directement auprès de la directrice.

Merci de prendre les rendez-vous médicaux en dehors du temps scolaire. Aucune exception ne sera admise.

Au-delà de trois jours d'absence consécutifs un certificat médical sera exigé.

CANTINE ET ETUDE :

La cantine et l'étude sont des services rendus aux parents. Ils ne sont pas obligatoires. Les élèves doivent avoir un comportement correct sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

La cantine fonctionne dès le premier jour de classe sous la forme de self pour les élèves du CP au CM2. Elle reste sous la forme traditionnelle pour les trois classes de maternelles. Le coût des repas est calculé annuellement.

Les couverts détériorés par les enfants sont remplacés par les familles.

L'étude a lieu de 16h45 à 17h55 à partir du CP et la sortie s'effectue à 18h très précises. Elle commence le premier jour de classe.

ABSENCES :

Toute absence doit être signalée et motivée par téléphone ou par courriel le jour même, auprès de l'enseignante et du secrétariat. À son retour l'enfant devra présenter un certificat médical pour les absences de plus de 2 jours.

Les enfants fréquentant l'établissement s'engagent à assister à tous les cours, activités et sorties prévus dans l'organisation scolaire.

DÉPART ANTICIPÉ :

Les absences pour « vacances anticipées » ou prolongées ne sont pas autorisées.

Les demandes d'autorisation de sorties de cours dans la journée ne sont accordées qu'exceptionnellement et à adresser au Chef d'Établissement par écrit.

Les rendez-vous médicaux ne peuvent être pris sur le temps scolaire.

Merci de bien vouloir vous organiser en ce sens.

SANTÉ :

L'école n'est pas autorisée à administrer des médicaments (hormis aux enfants ayant un traitement chronique, faisant l'objet d'un PAI établi avec le chef d'établissement et les services médicaux). Tout médicament est formellement interdit et ne doit jamais être mis dans le sac de votre enfant.

Les parents dont un enfant se blesse seront prévenus par l'établissement lorsque du repos ou l'intervention d'un médecin semblent nécessaires. Les éraflures, chutes sans gravité, petits hématomes sont soignés dans l'établissement avec le strict minimum autorisé.

Le sujet des poux étant récurrent, une fois avertis, les parents doivent obligatoirement assurer les traitements préventifs et curatifs appropriés, pour que leur enfant puisse revenir en classe. Nous comptons sur votre collaboration pour le bien de la collectivité.

COMPORTEMENT :

La politesse et le respect sont des valeurs fondamentales de la vie en société que nous attendons des élèves et de leurs familles. Chaque enfant doit avoir une attitude respectueuse vis-à-vis des autres enfants, des enseignants et de l'ensemble du personnel de l'établissement.

En cas de dégradation du matériel, la réparation sera exigée et facturée aux familles.

TENUE :

Les élèves doivent impérativement se présenter vêtus de manière correcte pour aller à l'école. En conséquence, les tenues décontractées (mini-jupes, shorts, cropped-top, marcel, tongs, casquettes, chapeaux et lunettes de soleil) sont formellement interdites.

Les tatouages éphémères et vernis à ongles sont proscrits également.

Nous ne sommes pas responsables de la perte d'objets de valeur, et notamment de bijoux que nous déconseillons fortement.

Il est demandé de marquer les vêtements, ce qui permet de les identifier rapidement en cas de perte.

Les chaussures des maternelles doivent être à scratch et marquées.

SPORT :

Les élèves doivent avoir obligatoirement une tenue de sport : vêtement et chaussures adaptés. Ils ont la possibilité de se changer.

Les élèves de maternelle doivent venir avec une tenue adaptée les jours où ils ont sport.

Pour une dispense de sport, il est nécessaire de présenter un certificat médical.

Il est absolument interdit d'apporter à l'école :

- des bijoux, des objets de valeur et de l'argent personnel
- des chewing-gums, sucettes, bonbons, sucreries en dehors des anniversaires organisés dans les classes.
- des montres connectées.
- des parapluies.

Seuls sont autorisés les jeux de cour fournis par l'école.

Aucun jouet de la maison ne doit être apporté à l'école.

Les téléphones portables seront déposés dans le bureau de la directrice dès le matin.

SANCTION

Chaque rappel à l'ordre doit être accepté sans discussion. Au bout de trois rappels à l'ordre l'enfant sera convoqué en présence de ses parents et un contrat de comportement sera établi.

Si toutefois son attitude ne s'améliore pas, il peut être mis en retenue le mercredi pour des travaux d'intérêt général.

Dans le pire des cas une exclusion temporaire peut être décidée par l'équipe éducative.

Le dernier recours sera une exclusion définitive.

La signature de ce règlement est obligatoire et engage parents et enfants au bon respect de celui-ci.

Date : le/..../.....

Signature (s) du (des) responsable (s) légal (aux)

Suivi de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'enfant